



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/118
S/16941

5 février 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 5 février 1985, adressée au Secrétaire général par le
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République
islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre qui vous est adressée par S. Exc. M. Ali Akbar Velayati, ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, au sujet du refus du régime iraquien de répondre à votre appel lui demandant de s'abstenir d'utiliser des armes chimiques.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)", et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Fereidoun D. KAMALI

ANNEXE

Lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires
étrangères de la République islamique d'Iran

Plus de 10 mois se sont écoulés depuis l'établissement du rapport sur l'utilisation par l'Iraq d'armes chimiques contre la République islamique d'Iran.

En outre, plus de sept mois se sont écoulés depuis que vous avez lancé un appel aux Gouvernements de l'Iraq et de la République islamique d'Iran pour leur demander de s'abstenir d'utiliser de telles armes.

Vous n'êtes pas sans savoir cependant que même après la publication du rapport de la délégation que vous avez envoyée dans la région (document S/16433 du 26 mars 1984), l'Iraq a continué d'utiliser des armes chimiques. Ce fait a été porté à votre attention dans notre lettre du 28 juin 1984, qui figure dans le document A/39/333-S/16652. N'ayant à aucun moment recouru aux mêmes armes que l'Iraq, nous avons immédiatement répondu de façon positive à votre appel. Qui plus est, malgré les terribles pertes matérielles et humaines subies par l'Iran du fait des attaques inhumaines perpétrées par l'Iraq au moyen d'armes chimiques, nous avons donné des assurances quant à notre adhésion constante au Protocole de Genève de 1925.

Le régime iraquien au contraire, n'a nullement tenu compte de votre appel et ses responsables ont à maintes reprises réaffirmé leur détermination de réutiliser des armes chimiques. Le silence que l'Iraq continue de garder sur cette question indique clairement que la République islamique d'Iran est loin d'être à l'abri de nouvelles attaques chimiques. Vous n'ignorez certainement pas que la République islamique d'Iran a tenté, en toute bonne foi, dans les diverses instances internationales et en recourant aux procédures juridiques communément admises dans les relations internationales, d'empêcher l'Iraq d'utiliser des armes chimiques.

Malheureusement, comme vous avez pu le constater, ces tentatives n'ont donné aucun résultat du fait de l'obstruction pratiquée par certains pays qui préfèrent la sauvegarde de leurs intérêts impérialistes à la défense du droit international. Il existe bien entendu des moyens plus efficaces d'empêcher l'Iraq de recourir aux armes chimiques, mais la République islamique d'Iran ne veut pas encore envisager ces moyens de dernier recours.

Existe-t-il dans le droit international des moyens juridiques permettant d'atteindre cet objectif qui est, fondamentalement, un objectif de la communauté internationale? Il faut espérer que vous étudierez cette question avec tout le sérieux qu'elle mérite et nous donnerez une réponse à ce sujet. Il est évident que si cette réponse ne contient aucune disposition concrète, elle serait considérée comme étant négative et signifierait simplement que non seulement la République islamique d'Iran mais l'ensemble de la communauté internationale, sont entièrement

sans défense contre les violations du Protocole de Genève de 1925, la responsabilité d'empêcher des attaques aux armes chimiques incombant alors à chaque Etat. Je suis sûr que vous-même, ainsi que les membres de la communauté internationale sont tout à fait conscients des conséquences catastrophiques qui découleraient d'une telle situation.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République islamique d'Iran,

(Signé) Ali Akbar VELAYATI

